



N°DEL128-2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

**GRAND DAX**  
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

**L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX** et le **SEPT** du mois de **DECEMBRE** à **18h00**, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **1<sup>er</sup> DECEMBRE 2022**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

**Conseillers communautaires présents :**

Mme Véronique AUDOUY – M. Jean-Marie ABADIE – Mme Guylaine DUTOYA – M. Julien DUBOIS – Mme Martine DEDIEU – M. Grégory RENDÉ – Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE – M. Pascal DAGES – Mme Marie-Constance LOUBERE-BERTHELON – M. Amine BENALIA BROUCH – Mme Marylène HENAULT – M. Guillaume LAUSSU – Mme Martine ERIDIA – Mme Martine LABARCHEDE – M. Julien RELAUX – Mme Florence PEYSALLE – M. Vincent MORA – M. Philippe CASTEL – M. Pascal LAVIGNE – Mme Sophie IRIGOYEN – M. Jean SOUBLIN – M. Philippe LAFFITTE – M. Hervé DARRIGADE – Mme Caroline JAY – M. Christian CARRERE – M. Julien BAZUS – Mme Sylvie PEDUCASSE – M. Jean LAVIELLE – Mme Martine GAY – M. Alain GODOT – Mme Christine BEYRIS – M. André HUMEAU – Mme Catherine FAVARD – Mme Catherine RABA – M. Laurent L'AMOURCADE – M. Bernard LANGOUANERE – M. Hikmat CHAHINE – M. Alain DUBOURDIEU – M. Thierry BOURDILLAS.

**Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :**

M. Alexis ARRAS  
Mme Chantal FRAYSSE

**Donne pouvoir à :**

M. Julien RELAUX  
M. Philippe LAFFITTE

**Conseillers communautaires absents et excusés :**

M. Alexis ARRAS – Mme Axelle VERDIERE-BARGAOUI – M. Yves LOUMÉ – Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU – M. Pierre STETIN – M. Serge POMAREZ – Mme Gloria DORVAL – M. Gérard LE BAIL – Mme Bérengère SABOURAULT – M. Albert AUZEMERY – Mme Chantal FRAYSSE – M. Christian BERTHOUX – M. Henri BEDAT – Mme Christelle LALANNE – M. Pascal VILATON – M. Alain BERGERAS – Mme Corinne LAPORTE – M. Philippe DELMON.

**Secrétaire de séance :** Mme Guylaine DUTOYA

**Quorum :** le quorum est atteint avec au moins 29 membres présents.

**OBJET :** OPERATIONS DE FIN DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LA GESTION DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF PAR LA SOGEDO DE LA COMMUNE DE NARROSSE.

Monsieur le Vice-Président expose,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-1 et suivants et L2223-19 et suivants,

**Vu** les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et notamment ses compétences obligatoires en matière d'eau et d'assainissement et de gestion des eaux pluviales,



**Vu** les statuts en vigueur de la Régie intercommunale d'eau potable du Grand Dax,

**Vu** les statuts en vigueur de la Régie intercommunale d'assainissement du Grand Dax,

**Vu** l'avis favorable du Conseil d'exploitation du Service Public de l'Eau par délibération en date du 01/12/2022.

**Considérant** que la commune de Narrosse a conclu, par une délibération du 9 décembre 2010 un contrat d'affermage relatif aux services publics d'eau potable avec la société SOGEDO, signé le 03 janvier 2011, avec prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2022.

**Considérant** que la commune de Narrosse a conclu, par une délibération du 9 décembre 2010 un contrat d'affermage relatifs aux services publics d'assainissement collectif avec la société SOGEDO, signé le 03 janvier 2011, avec prise d'effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 jusqu'au 31 décembre 2022.

**Considérant** les avenants 1 aux conventions de délégation des services publics d'eau potable et d'assainissement de la commune de NARROSSE qui ont pour objet de matérialiser le transfert automatique de ces contrats à la Communauté d'agglomération du Grand Dax au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Considérant** l'échéance du contrat de délégation de service public d'adduction d'eau potable de la commune de Narrosse au 31 décembre 2022, et la nécessité de pourvoir aux différentes opérations prévues en ses articles 15.1 à 15.8, telles que la remise des biens et documents, le solde des comptes, la régularisation de la TVA, la libération du cautionnement et l'accès aux ouvrages, afin d'assurer la continuité du service en fin de délégation.

**Considérant** l'échéance du contrat de délégation de service public d'assainissement collectif de la commune de Narrosse au 31 décembre 2022, et la nécessité de pourvoir aux différentes opérations prévues en ses articles 15.1 à 15.8, telles que la remise des biens et documents, le solde des comptes, la régularisation de la TVA, la libération du cautionnement et l'accès aux ouvrages, afin d'assurer la continuité du service en fin de délégation.

**Considérant** que l'absence de prolongation ou de renouvellement de ces deux délégations de service public ont pour effet, la reprise en régie des services public d'eau et d'assainissement de la commune de Narrosse, par le Service Public de l'Eau du Grand Dax.

**Considérant** qu'aucun personnel ne sera repris de la SOGEDO vers les services publics d'eau et d'assainissement du Grand Dax.

#### **APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,**

#### **LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,**

**Article 1 : APPROUVE** la reprise en régie du service public d'eau potable de la commune de Narrosse par la Régie intercommunale d'eau potable du Grand Dax.

**Article 2 : APPROUVE** la reprise en régie du service public d'assainissement collectif de la commune de Narrosse par la Régie intercommunale d'assainissement du Grand Dax.

**Article 3 : AUTORISE** le Président à procéder aux différentes opérations prévues par les articles 15.1 à 15.8 du contrat de délégation de service public d'eau potable de Narrosse, telles que la remise des biens et documents, le solde des comptes, la régularisation de la TVA, la libération du cautionnement et l'accès aux ouvrages, afin d'assurer la continuité du service lors de sa reprise en régie au 1<sup>er</sup> janvier 2023, et de signer à cet effet le procès-verbal de remise des biens annexé à la présente délibération ainsi que tout document relatif à ce dossier.



**Article 4 : AUTORISE** le Président à procéder aux différentes opérations prévues par les articles 1271 à 1276 du contrat de délégation de service public d'assainissement collectif de Narrosse, telles que la remise des biens et documents, le solde des comptes, la régularisation de la TVA, la libération du cautionnement et l'accès aux ouvrages, afin d'assurer la continuité du service lors de sa reprise en régie au 1<sup>er</sup> janvier 2023, et de signer à cet effet le procès-verbal de remise des biens annexé à la présente délibération ainsi que tout document relatif à ce dossier.

**Article 5** : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

**Article final** : Monsieur le Président et Madame la Trésorière Principale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,**

**Les jour, mois et an que dessus,**

**Suivent les signatures,**

**POUR COPIE CONFORME,**

**DAX, le 7 décembre 2022**

**LE PRESIDENT,**

**Julien DUBOIS.**

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché/Publié le 13/12/2022

ID : 040-244000675-20221207-DEL128\_FINDSP-DE





## PROCES-VERBAL DE REMISE DES BIENS ET D'EQUIPEMENTS ENTRE LA SOGEDO ET LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU DU GRAND-DAX (eau potable)

**ENTRE,**

La **SOGEDO**, représentée par son Président, Monsieur Philippe MERLIN, dûment habilité à l'effet des présentes,

titulaire d'un contrat d'affermage relatif au service public d'eau potable pour la commune de NARROSSE *délibération N°2010.09-12/01 signé le 3 janvier 2011* ;

et

Le **Service Public de L'Eau du Grand-DAX**, représenté par le Président de la Communauté d'agglomération du Grand-DAX, Monsieur Julien DUBOIS, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Communautaire en date du 07/12/2022.

### **Préambule :**

En date 01/01/2023, à l'issue du contrat d'affermage cité ci-dessus, la communauté d'agglomération par le biais du Service Public de l'Eau du Grand-DAX assurera la reprise en régie du service public d'eau potable sur la commune de NARROSSE.

Conformément aux dispositions de l'article 15-2 du contrat, le présent procès-verbal constate la remise et l'état des biens du délégataire à l'autorité délégante afin d'assurer la continuité du service en fin de délégation.

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : Objet**

Par le présent procès-verbal, la SOGEDO remet à la Communauté d'Agglomération du Grand-DAX les biens immobiliers ou mobiliers dont elle est propriétaire ou qui sont nécessaires à l'exécution du service public d'eau potable sur la commune de Narrosse.



## **ARTICLE 2 : Description et état des Biens**

Les biens immobiliers visés à l'article 1 ont fait l'objet d'un état des lieux contradictoire dressé le 04/10/2022 et sont décrits en annexe du présent procès-verbal, à savoir :

### Activité Eau Potable

- le linéaire de réseau servant à la collecte des eaux usées (linéaire = 22 280 m, donnée SOGEDO 2020) ;
- station de reprise d'eau potable ;
- réservoir Semi-enterré (bâche de 100 m<sup>3</sup>) ;
- réservoir sur tour (réservoir de 800 m<sup>3</sup>) ;
- ventouses (4, données SOGEDO 2020)

## **ARTICLE 3 : Litiges**

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'exécution du présent procès-verbal de mise à disposition, relèvera de la compétence du Tribunal de PAU.

Les parties s'engageant cependant à rechercher, préalablement, une solution amiable au litige.

Fait à DAX, le

En deux exemplaires

**Pour la SOGEDO,**

Le Président

Philippe MERLIN

**Pour la Communauté**

**d'Agglomération du Grand-DAX,**

Le Président,

Julien DUBOIS



**Unité de Surpression AEP et bête de stockage de 100 m<sup>3</sup> (AEP)**

Equipements	Caractéristiques générales	Etat	Remarques
Bâti		Bon état	
Bâches de Stockage		Bon état. Echelle à changer	
Pompage		Hs	Surpression Hs, vide cave Hs
Châssis		A changer	corrosion
Chaudronnerie		A changer.	Corrosion. Vidange bête+ colonne d alim percées
Clapets vannes		A changer	Corrosion
Dispositifs de Chloration			Chgt membrane Ppe
Régulation	flotteur		
Armoire électrique		Disjoncteur d alim à refixer. Armoire process ok	Eclairage site Hs
Comptage hydraulique		ok	
Télesurveillance	Gâche mecanique/rtc	ok	
Comptage/abonnement Elec	Bleu 36 kVA		
Abords clôture	ras		
Plans électriques		ok	
Plans/coupes station			pas de données
Rapport bureau de contrôle agréé			Pas reçu
Autres			

**Conclusions Etats des lieux « Unité de Surpression AEP et bête de stockage »**

Voir états des lieux. Groupe de surpression actuellement pas utilisé par la SOGEDO. Seule l'injection de javel est en fonctionnement

**En date du :**

**Représentant Sogédo**

**Représentant de la CAGD**



### Réservoir sur Tour stockage 800 m<sup>3</sup> (AEP)

Equipements	Caractéristiques générales	Etat	Remarques
Bâti	Bon état général		Carreau virole tour cassé
Bâche de Stockage			Revêtement béton → présence de fer sur les parois. Manque moustiquaire
Chaudronnerie		A reprendre	Tuyauterie de remplissage/distribution avec coquille de réparation. Problème de fixation en partie supérieure → Pas de fuite apparente. Coquille de réparation sur tuyauterie de vidange → Pas de fuite apparente
Clapets vannes	Vannes à volet +1 clapet		Vanne de vidange à changer.
Régulation			
Armoire électrique	Parafoudre/télégestion/sonde de niveau	Bon état	
Comptage hydraulique	Sans objet		
Télésurveillance	Gâche mécanique/rtc	ok	
Comptage/abonnement Elec	Tarif bleu. 3kVA	Ok	
Plans électriques	Sans objet		
Plans/coupes station		Ok	Reçu en juin.
Conventions opérateur téléphonie			Voir avec la Mairie de Narrosse
Accessibilité réservoir	Escalier/échelles	Ok	Présence d'un garde-corps sur le dôme du réservoir pour les opérateurs de téléphonie. Manque un stop chute pour l'accès au réservoir.
Rapport bureau de contrôle agréé			Pas reçu
Autres			

### Conclusions Etats des lieux « Réservoir sur Tour de stockage de 800 m<sup>3</sup> »

Voir état des lieux

En date du :

Représentant Sogédo

Représentant de la CAGD



## PROCES-VERBAL DE REMISE DES BIENS ET D'EQUIPEMENTS ENTRE LA SOGEDO ET LE SERVICE PUBLIC DE L'EAU DU GRAND-DAX (assainissement)

**ENTRE,**

La **SOGEDO**, représentée par son Président, Monsieur Philippe MERLIN, dûment habilité à l'effet des présentes,

titulaire d'un contrat d'affermage relatif au service d'assainissement collectif pour la commune de NARROSSE, délibération N°2010.09-12/02 signé le 3 janvier 2011.

et

Le **Service Public de L'Eau du Grand-DAX**, représenté par le Président de la Communauté d'agglomération du Grand-DAX, Monsieur Julien DUBOIS, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Communautaire en date du 07/12/2022.

### **Préambule :**

En date 01/01/2023, à l'issue des contrats d'affermage cités ci-dessus, la communauté d'agglomération par le biais du Service Public de l'Eau du Grand-DAX assurera la reprise en régie du service public d'assainissement collectif sur la commune de NARROSSE.

Conformément aux dispositions de l'article 15-2 du contrat, le présent procès-verbal constate la remise et l'état des biens du délégataire à l'autorité délégante afin d'assurer la continuité du service en fin de délégation.

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> : Objet**

Par le présent procès-verbal, la SOGEDO remet à la Communauté d'Agglomération du Grand-DAX les biens immobiliers ou mobiliers dont elle est propriétaire ou qui sont nécessaires à l'exécution du service public d'assainissement collectif sur la commune de Narrosse.



## **ARTICLE 2 : Description et état des Biens**

Les biens immobiliers visés à l'article 1 ont fait l'objet d'un état des lieux contradictoire dressé le 04/10/2022 et sont décrits en annexe du présent procès-verbal, à savoir :

### Activité Assainissement Collectif

- le linéaire de réseau servant à la collecte des eaux usées ( linéaire= 40 654 m donnée SOGEDO 2020) ;
- le PR Quartier Neuf ;
- le PR Zone artisanale Lavoisier ;
- le PR Petit Dussin ;
- le PR Vieux Bourg ;
- le PR Mourthé ;
- le PR Lot.Lalande ;
- le PR la Marinière.

## **ARTICLE 3 : Litiges**

Tout litige pouvant survenir dans le cadre de l'exécution du présent procès-verbal de mise à disposition, relèvera de la compétence du Tribunal de PAU.

Les parties s'engageant cependant à rechercher, préalablement, une solution amiable au litige.

Fait à DAX, le

En deux exemplaires

**Pour la SOGEDO,**

Le Président ,

Philippe MERLIN

**Pour la Communauté**

**d'Agglomération du Grand-DAX,**

Le Président,

Julien DUBOIS



**Station du Vieux Bourg (ASST)**

<b>Equipements</b>	<b>Caractéristiques générales</b>	<b>Etat</b>	<b>Remarques</b>
Bâti	Béton		Béton altéré
Bâches de Stockage	S= 3.80m <sup>2</sup>		
Pompage	2Ppes FLYGT 3085. Q théorique= 70.56 m <sup>3</sup> /h. P=3kW. P1= 39.64 m <sup>3</sup> /h. P2= 38.99 m <sup>3</sup> /h		Fonctionnement en parallèle. Pas de moyen de manutention.
Pied d'assise			A reprendre. Oxydation avancée
Chaudronnerie			A reprendre. Oxydation avancée
Clapets vannes		Ok	Relativement en bon état, malgré présence oxydation
Régulation	Poire de niveau	OK	
Armoire électrique		OK	
Comptage hydraulique	Pas de comptage		
Télesurveillance		OK	
Comptage/abonnement Elec	Tarif bleu. 9kVA		
Abords clôture	Enceinte grillagée		Portail à reprendre. Oxydation prononcée. Ronce à enlever du grillage
Plans électriques			Pas communiqués
Plans/coupes station			Pas communiqués
Rapport bureau de contrôle agréé			Pas communiqué
Autres			Présence Pt AEP

**Conclusions Etats des lieux « station du vieux Bourg »**

**Voir état des lieux**

**En date du :**

**Représentant Sogédo**

**Représentant de la CAGD**



**Station du Mourthé (ASST)**

<b>Equipements</b>	<b>Caractéristiques générales</b>	<b>Etat</b>	<b>Remarques</b>
Bâti	Béton	OK	
Bâches de Stockage	S= 1.77m <sup>2</sup>	OK	
Pompage	2Ppes ABS. Q théorique= 14 m <sup>3</sup> /h. P=1.2kW. P1= m <sup>3</sup> /h. P2= m <sup>3</sup> /h		Fonctionnement 1Ppe+1. Pas de moyen de manutention homologué
Pied d'assise		OK	
Chaudronnerie		OK	
Clapets vannes			Boulonnerie à changer
Régulation	Poire de niveau	OK	
Armoire électrique		OK	
Comptage hydraulique	Pas de comptage		
Télesurveillance		OK	
Comptage/abonnement Elec	Tarif bleu. 6kVA		
Abords clôture	Enceinte grillagée	OK	Hauteur 2 m environ
Plans électriques		OK	
Plans/coupes station			Pas communiqués
Rapport bureau de contrôle agréé			Pas communiqués
Autres			Présence AEP pour nettoyage poste. Présence d'un dégrilleur

**Conclusions Etats des lieux « station du Mourthé »**

**Voir état des lieux**

**En date du :**

**Représentant Sogédo**

**Représentant de la CAGD**



**Station Zone artisanale « Lavoisier » (ASST)**

Équipements	Caractéristiques générales	Etat	Remarques
Bâti	Béton	ok	Bon état général
Bâches de Stockage	S= 4.91m <sup>2</sup>		Trappes de visites HS. Barres de guidage oxydées. Echelle HS
Pompage	2Ppes FLYGT. Q théorique= <b>38.55 m<sup>3</sup>/h</b> . P=2kW. P1= m <sup>3</sup> /h. P2= m <sup>3</sup> /h		Fonctionnement 1Ppe+1. Pas de moyen de manutention homologué.
Pied d'assise		Mauvais état	Oxydation prononcée
Chaudronnerie		Mauvais état	Oxydation prononcée
Clapets vannes		Relativement en bon état	Coquille de réparation sur distribution
Régulation	Poire de niveau		
Armoire électrique		Ok	Bon état général
Comptage hydraulique	Pas de comptage		
Télésurveillance		ok	
Comptage/abonnement Elec	6 kVA		
Abords clôture	Clôture grillagée		A remonter pour mettre dans les standards des PR du Speau. Portail HS
Plans électriques			Pas communiqués
Plans/coupes station			Pas communiqués
Rapport bureau de contrôle agréé			Pas communiqué
Autres			Branchement AEP pour nettoyage poste. Présence d'un dégrilleur

**Conclusions Etats des lieux « station artisanale Lavoisier »**

**Voir état des lieux**

**En date du :**

**Représentant Sogédo**

**Représentant de la CAGD**



**Station Quartier neuf (ASST)**

<b>Equipements</b>	<b>Caractéristiques générales</b>	<b>Etat</b>	<b>Remarques</b>
Bâti	Béton	ok	
Bâches de Stockage	S= 4.91m <sup>2</sup>	ok	
Pompage	2Ppes Sulzer. Q théorique= <b>84.24 m<sup>3</sup>/h</b> . P=3.1kW. P1=85.99 m <sup>3</sup> /h. P2= 61.13 m <sup>3</sup> /h		Fonctionnement 1 Ppes en parallèle. Pas de moyen de manutention homologué.
Pied d'assise			Fixation barres de guidage à reprendre
Chaudronnerie			
Clapets vannes		OK	Equipements neufs. Attention clapet de trop plein poste à nettoyer
Régulation	Poire de niveau		
Armoire électrique		ok	Bon état
Comptage hydraulique	Présence débitmètre		
Télésurveillance		ok	
Comptage/abonnement Elec	Tarif bleu. 9kVA		
Abords clôture			En travaux suite à intervention sur poste. Clôture à reprendre
Plans électriques			
Plans/coupes station			Pas communiqué
Rapport bureau de contrôle agréé			Pas communiqué
Autres			Présence d'un trop plein. Présence Pt AEP

**Conclusions Etats des lieux « station Quartier neuf»**

**Voir état des lieux**

**En date du :**

**Représentant Sogédo**

**Représentant de la CAGD**



### Station PetitDussin (ASST)

Equipements	Caractéristiques générales	Etat	Remarques
Bâti	Béton	ok	Bon état
Bâches de Stockage	S= 2.01m <sup>2</sup>	ok	Bon état
Pompage	2Ppes FLYGT 3041. Q théorique= 22.52 m <sup>3</sup> /h. P=1.1kW. P1=m <sup>3</sup> /h. P2= m <sup>3</sup> /h		Pas de moyen de manutention Fonctionnement 1Ppe+ 1
Pied d'assise			Présence d'oxydation prononcée
Chaudronnerie			Présence d'oxydation prononcée
Clapets vannes			Pas visités. Pas accessibles
Régulation	Poires de niveau	ok	
Armoire électrique			Présence trace oxydation prononcée sur disjoncteurs due à la présence d'une végétation prononcée, amenant des Fourmies
Comptage hydraulique	Pas de comptage		
Télesurveillance		ok	
Comptage/abonnement Elec	Tarif bleu. 6 kVA		
Abords clôture	Enceinte grillagée		Haie à tailler.
Plans électriques		ok	
Plans/coupes station			Pas communiqués
Rapport bureau de contrôle agréé			Pa communiqué
Autres			Pas de Pt AEP pour nettoyage poste.

### Conclusions Etats des lieux « station Petit Dussin (ASST) »

**Voir état des lieux**

**En date du :**

**Représentant Sogédo**

**Représentant de la CAGD**



**Station La Lande (ASST)**

<b>Equipements</b>	<b>Caractéristiques générales</b>	<b>Etat</b>	<b>Remarques</b>
Bâti	Béton	OK	
Bâches de Stockage	S= 1.13m <sup>2</sup>		
Pompage	2Ppes KSB. Q théorique= <b>31.13 m<sup>3</sup>/h</b> . P=1.3kW. P1=m <sup>3</sup> /h. P2= m <sup>3</sup> /h		Pas de moyen de manutention
Pied d'assise		OK	
Chaudronnerie		OK	
Clapets vannes		OK	Tuyauterie PVC
Dispositifs de Chloration			
Régulation	Poires de niveau	OK	
Armoire électrique		Ok	
Comptage hydraulique	Pas de comptage		
Télesurveillance			
Comptage/abonnement Elec	Tarif bleu. 9kVA		
Abords clôture		Ok	Bon état
Plans électriques			Pas communiqués
Plans/coupes station			Pas communiqués
Rapport bureau de contrôle agréé			Pas communiqué
Autres			Pas de Pt d'AEP pour nettoyage. Pas de dégrilleur.

**Conclusions Etats des lieux « station La Lande (ASST) »**

**Voir état des lieux**

**En date du :**

**Représentant Sogédo**

**Représentant de la CAGD**





Station La Marnière (ASST)

Equipements	Caractéristiques générales	Etat	Remarques
Bâti	Béton		
Bâches de Stockage	S= 1.13m <sup>2</sup>	Relativement en bon état.	Présence de corrosion sur les plaques d'accès à la bache de pompage et baraudages. Pas moyen de manutention Ppes
Pompage	2Ppes KSB. Q théorique= 30m <sup>3</sup> /h. P=. P1=m <sup>3</sup> /h. P2= m <sup>3</sup> /h		Fonctionnement Ppe en//
Pied d'assise		ok	Non visité. Poste récent (2018)
Chaudronnerie		ok	Poste récent (2018)
Clapets vannes		ok	Poste récent (2018)
Régulation	Piezomètre/poires de niveau en secours	ok	
Armoire électrique		ok	Bon état
Comptage hydraulique	Pas de comptage		
Télésurveillance	sofrel	ok	
Comptage/abonnement Elec	Tarif bleu. 18kVA		
Abords clôture			Pas de clôture. Protection armoire ?
Plans électriques			Pas communiqués
Plans/coupes station			Pas communiqués
Rapport bureau de contrôle agréé			Pas communiqué
Autres			Pas de dégrillage. Présence branchement AEP → nettoyage poste possible

Conclusions Etats des lieux « station La Marnière (ASST) »

Voir état des lieux

En date du :

Représentant Sogédo

Représentant de la CAGD

Envoyé en préfecture le 13/12/2022

Reçu en préfecture le 13/12/2022

Affiché/Publié le 13/12/2022

ID : 040-24400675-20221207-DEL128\_FINDSP-DE

